

Puigdemont ne pourra pas être jugé en Espagne pour rébellion

BERLIN

DE NOTRE CORRESPONDANT

Plus rien ne justifie le maintien en détention de Carles Puigdemont. Les juges du tribunal régional du Schleswig-Holstein, la région où l'indépendantiste a été arrêté le 25 mars dernier, ont rejeté la demande du parquet qui craignait un risque de fuite de l'ancien président de Catalogne. Il sera donc remis liberté sous contrôle judiciaire dès qu'une caution de 75.000 euros sera versée. Par ailleurs, il ne sera pas autorisé à quitter le territoire allemand et devra se rendre de façon périodique à la police.

Contrairement aux réquisitions du parquet, les juges ont estimé que Puigdemont ne pouvait pas être extradé au motif de la « rébellion » mais seulement pour « détournement de fonds publics » (lié à l'organisation du référendum d'indépendance de la Catalogne d'octobre 2017).

Selon la règle du mandat d'arrêt européen, une équivalence devait se trouver dans le droit allemand pour retenir ce chef d'ac-

cusation. Or, les juges ont désavoué le parquet qui considérait la « haute trahison », condamnable en Allemagne, comme un « proche équivalent ». Le tribunal a estimé qu'une « extradition pour motif de rébellion était irrecevable », a-t-il indiqué dans un communiqué.

S'il était extradé pour détournements de fonds publics, la justice espagnole devra donc juger Puigdemont pour ce seul motif. Puigdemont pourrait ainsi échapper à une lourde peine de prison (jusqu'à 30 ans). L'avis des juges allemand est déterminant car l'Espagne ne pourra pas juger légalement l'indépendantiste pour rébellion. C'est un revers important pour Madrid qui considère Puigdemont comme un traître. On attend donc maintenant la réaction de la justice espagnole. Va-t-elle retirer son mandat d'arrêt européen comme elle l'avait fait en Belgique pour éviter que le procès se limite au détournement de fonds publics ? La question reste entière. ■

CHRISTOPHE BOURDOISEAU